



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 16 novembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
56	62

#### Date de convocation

**10 novembre 2022**

#### Enfance Jeunesse – Théâtre du Sycomore - Avenant 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2022

**N° de la délibération  
2022-694**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 16 novembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, MM. Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

ARCHE Agglo développe une politique jeunesse de longue date sur le territoire intercommunal, élargi à l'ensemble des bassins de vie en 2017, autour de 5 ambitions thématiques (l'animation de proximité et socioculturelle / la place des jeunes dans l'espace public avec la prévention spécialisée / la prévention santé des jeunes / l'emploi et orientation / le Logement), vers les 12-25 ans et avec des partenaires associatifs présents sur l'ensemble des bassins.

L'Association Théâtre du Sycomore conduit un projet culturel en direction des jeunes du territoire, qui se traduit par : le développement d'ateliers théâtre, des actions de découverte culturelle, des animations « théâtre action » sur des thématiques d'éducation aux médias, harcèlement, dans et hors établissements scolaires.

L'Association est signataire d'une convention annuelle globale qui précise les modalités de partenariat et de soutien de l'agglomération sur ce projet. Le projet de l'Association s'inscrit dans la poursuite de la politique jeunesse ARCHE Agglo pour 2023.

Il est proposé de prolonger la convention annuelle par voie d'avenant pour une année, soit jusqu'au 31/12/2023, dans les mêmes termes, soit une subvention annuelle de 10 000€

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence statutaire « action sociale d'intérêt communautaire » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- en matière de jeunesse, le développement d'une politique multithématique et d'un programme d'actions en faveur de la jeunesse 12/25 ans : Animation de proximité, Animation socioculturelle et de loisirs, Action en faveur de la santé, de l'emploi et de l'insertion, de la prévention des jeunes, création de lieux ressources et d'informations, Action d'accompagnement à la parentalité.

Considérant la compétence statutaire « développement culturel » ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence, sont d'intérêts communautaires :

- L'élaboration d'une politique visant à conforter et développer la vie culturelle sur le territoire, et mise en œuvre des actions retenues.

Considérant que l'Association Théâtre du Sycomore conduit un projet culturel en direction des jeunes du territoire, qui se traduit par : le développement d'ateliers théâtre, des actions de découverte culturelle, des animations « théâtre action » sur des thématiques d'éducation aux médias, harcèlement, dans et hors établissements scolaires.

Considérant que ce projet participe de la politique communautaire ;

Considérant le projet d'avenant 2023 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Théâtre du Sycomore ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les termes de l'avenant 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2022 avec l'Association Théâtre du Sycomore ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 16 novembre 2022